

DECISION DU PRESIDENT

N° D2025-040

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

- **DECIDE** d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme CHAMPEYMOND Monique – 01150 VILLEBOIS
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. MESSIN Pierre – 01150 VILLEBOIS
- Une aide de 484 € pour le dossier de M. GROS Daniel – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme CALINGARAYAR Virginie – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 906 € pour le dossier de M. FRACKOWIAK Stanislaw – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme LOUIS JOANNES – 01800 BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

.../...

- Une aide de 216 € pour le dossier de M. MENUT André – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 1 009 € pour le dossier de Mme BODOY Martine – 01680 LHUIS
- Une aide de 770 € pour le dossier de M. KOSTANIAN Jean – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. ERRIGO Rocco – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 598 € pour le dossier de Mme DE FALCO Régine – 01800 RIGNIEUX-LE-FRANC
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme CEREGHETTI Sara – 01680 LHUIS
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. CARPENTIER René – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. PARAISSO BIDOU – 01230 TENAY
- Une aide de 1 890 € pour le dossier de Mme BOURSIER Jeanne – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme MAHIEU Jacqueline – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de M. BAR-RHOUT – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme CORNUT MONTANARI – 01470 SEILLONNAZ
- Une aide de 500 € pour le dossier de Mme BURNIER Simone – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. DE LOS RIOS Franck – 01500 BETTANT
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. RIGOLLET – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de M. DULUYE – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY.

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme BURLET Christèle – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. GUIFFRAY Jérémie – 01470 BENONCES
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme DUBOIS Valérie – 01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. JOURDAN Sylvain – 01800 SAINT-JEAN-DE-NIOST.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 mai 2025
Publiée le **27 MAI 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 27 mai 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

